

# DEPARTEMENT DU GARD

## COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 71-2023

Séance du 21 Décembre 2023

Date Convocation : 12/12/2023

Date Affichage : 12/12/2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 10  
Nombre de procurations : 1  
Nombre de voix exprimées : 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoule, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoule, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

**Présents** : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme ADAM Agnès, Mme LEZÉ Christine Adjoint, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. PONTET Jean-Luc a donné procuration à Mr CHALVIDAN Henri

**Absents excusés** : M. PERCETTI Jérôme

Secrétaire de séance : Mme THOMASSET Marie-Christine

Objet de la délibération : Tarifs municipaux pour 2024

#### SERVICE ASSAINISSEMENT :

Branchement	:	constructions neuves 2 200 € ht Constructions existantes 1 200 € ht
Abonnement	:	60.00 € ht /an
Prix du m3 eau assainie	:	1.00 € ht

#### LOCATION DES SALLES ET MATERIEL :

##### Salle du Moulin

Résidents de la commune : 130 € + 350 € caution + 80 € caution Ménage  
Résidents hors commune : 415 € + 350 € caution + 80 € Caution Ménage

##### Salle P.P Courtial

Résidents de la commune : 160.00 € + 350 € caution + 80 € caution Ménage  
Résidents hors commune : 445.00 € + 350 € caution + 80 € caution Ménage

**A PARTIR DE LA 3<sup>ème</sup> LOCATION DANS LA MEME ANNEE LE TARIF NON RESIDENT EST APPLIQUE**

Associations non locales : 10.00 € de l'heure

##### LOTOS

Associations locales : **gratuit + 350 € caution + 30 € Participation aux frais éclairage et chauffage**  
Associations non locales : 30 € / l'heure + 500 € caution

##### DIVERS

Locations bancs (2), table (1) : 4.00 € week-end famille  
Autres occasions Durée : 4,00 € par jour

Accusé de réception en préfecture  
030-213002165-20231221-712023\_712023-DE  
Reçu le 27/12/2023

**Cimetières : Plus de vente concession perpétuelle**

Vente concession de 15 ans	:	55.00 €/m2
Vente concession de 30 ans	:	87.00 €/m2
Vente concession de 50 ans	:	220.00 €/m2

**Colombarium**

Trentenaire	:	315.00 €
Cinquantenaire	:	530.00 €
Dépositaire de 1 à 6 mois ou fraction de mois	:	20.00 €/mois
Du 7 <sup>ème</sup> mois au 12 <sup>ème</sup> mois	:	40.00 €/mois

**PHOTOCOPIES**

Format A3	en noir et blanc	:	0.30 € en RV 0.60€
Format A3	couleur	:	0.50 € en RV 1.00€
Format A4	noir et blanc	:	0.20 € en RV 0.40€
Format A4	couleur	:	0.30 € en RV 0.60€

**Droits de places**

Droit d'étalage	:	2 € le mètre linéaire la ½ journée
Fleuristes	:	15 € /par jour

Le Maire,  
M. Henri CHALVIDAN



La Secrétaire,  
Mme Marie-Christine THOMASSET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication le